



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 50

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Approbation du Budget Primitif
Annexe de l'Eau 2020**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, signale à l'assemblée que les budgets primitifs doivent être votés par celle-ci au plus tard le 15 avril 2020 conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et être transmis au représentant de l'État dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé par son adoption en vertu de l'article L.1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, précise que le Président de la République a promulgué, le 23 mars 2020, la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID19. Dans son article 9, cette loi prévoit un report jusqu'au 31 juillet 2020 de l'adoption des budgets des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, rappelle, également, à l'assemblée que selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal » et qu'en vertu de l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal en décide ainsi par article ».

En vertu d'une jurisprudence du Conseil d'État (Commune de CESTAS – 18 mars 1994), l'adoption du budget ne nécessite pas qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres ou des articles.

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le budget primitif annexe de l'eau 2020.

Il sera voté au chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.



Ce projet a été examiné préalablement par la Commission Municipale des Finances lors de sa séance du Jeudi 25 Juin 2020 à 20 heures 30.

Budget Annexe de l'Eau 2020

Section d'exploitation

Equilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 513 503.93 €

Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 536 264.90 €

La présentation du budget annexe de l'eau 2020 est jointe en annexe n°2.

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets de la Commune seront mis sur place à la Mairie à la disposition du public dans les quinze jours suivant leur adoption et le public sera avisé de cette mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

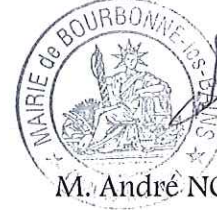
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire



M. André NOIROT



Annexe 2

PRESENTATION DU BUDGET 2020

Monsieur André NOIROT,

Maire de la Commune de Bourbonne les Bains

A Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020



VUE D'ENSEMBLE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	513 503.93 €	317 324.52 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	- €	- €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	- €	196 179.41 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	513 503.93 €	513 503.93 €

PRESENTATION DU BUDGET 2020

Monsieur André NOIROT,
Maire de la Commune de Bourbonne-les-Bains
A Bourbonne les Bains, le 16 juillet 2020



VUE D'ENSEMBLE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	524 934.32 €	480 641.93 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	11 330.58 €	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	55 622.97 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	536 264.90 €	536 264.90 €
TOTAL DU BUDGET (investissement + fonctionnement)	1 049 768.83 €	1 049 768.83 €